



DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE (Traditionnelle, Conduite Accompagnée et Conduite Supervisée)

La formation traditionnelle :

L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS. Obtention du "code" Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION Validité La réussite au "code" est valable pendant cinq ans. Des règles à connaître tout au long de la vie La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes. La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles.

Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.



Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

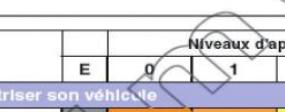
Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)		EXEMPLAIRE					
N° :	SÉRIE	ADMINISTRATION					
Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____							
L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____							
Mme, Mlle, M. (i) : _____ Prénom : _____							
(i) rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage si il y a lieu)							
Catégorie de permis sollicitée : A <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED <input type="checkbox"/>							
Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____							
N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____							
<input type="checkbox"/> régularisation <input type="checkbox"/> dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____							
Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)	Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Vaut titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____	Signature : 					
Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation			Autonomie conscience du risque		
		E	0	1	2	3	
Connaitre et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							ions
Effectuer des vérifications du véhicule							ations me

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire d'une durée de 32 minutes (dont 25 minimums de conduite) est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;



- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Spécificité de la conduite accompagnée :

La formation peut commencer à l'âge de 15 ans. Elle comprend la même formation initiale que la formation traditionnelle. Elle sera complétée d'une part par un rendez-vous dit « préalable » de deux heures minimums en présence des parents et/ou accompagnateurs à la suite desquelles une Attestation de Fin de Formation Initiale est remise. A partir de la date de délivrance de cette attestation, une période minimum d'un an est requise et sans

maximum. D'autre part, durant cette phase de « conduite accompagnée », l'élève et les accompagnateurs assisteront obligatoirement à minimum deux rendez-vous pédagogiques théoriques et pratiques afin de faire un bilan sur la progression de l'élève.

A partir de 17 ans, il ou elle pourra passer l'examen aux seules conditions d'avoir un an minimum de conduite accompagnée et avoir parcouru 3000 kms

Spécificité de la conduite supervisée :

Le principe ressemble à celui de la Conduite Accompagnée.

- Les similitudes :
 - La même formation initiale
 - Le rendez-vous préalable obligatoire
 - Période de conduite avec un ou des accompagnateurs
- Les différences
 - Accessible à partir de 18 ans
 - Pas de kilométrage minimum
 - Pas de durée minimale
 - Pas de rendez-vous pédagogique obligatoire



SARL AUTO ECOLE J&J

11/13 avenue de Langres 78310 Maurepas
SIRET 937 893 063 00019 AGREMENT PREFECTORAL E2507800040
Déclaration d'Activité de Formation N° 11788769178